

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 15 avril 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Christiane Cyr, conseillère
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Gilles Richard, conseiller

Absence motivée :

M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen n'a assisté à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 130-01** Vente d'un terrain
- 130-02** Fondation Lucien Coulombe P/D

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**200-01** Appui à la RIAM**300 - TRANSPORT****300-00** Travaux à forfait (Voirie municipale) **annulé****300-01** Réparation de la rétro caveuse **annulée****300-02** Réparation de la niveleuse**300-03** Location de niveleuse **annulée****300-04** Achat d'une niveleuse **annulé****300-05** Programme aide Voirie locale**400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT****500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE****600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION****700-01** Anciens canadiens**800 – CORRESPONDANCE****900 - VARIA****1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 –Ajournement de la séance****A-150419-099** **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

A-150419-100 **Vente de terrain**

ATTENDU QUE madame Mylène Painchaud a déposé une offre d'achat pour le lot 4 168 633 au montant de 2 000.\$ qui est zoné " forestier " ;

ATTENDU QUE les frais incluant les taxes non-payées se chiffrent à 3 004\$;

ATTENDU QUE le conseil a demandé à madame Mylène Painchaud de bonifier son offre ;

ATTENDU QUE celle-ci a répondu qu'elle ne pouvait pas offrir plus de 2 000\$;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal confirme qu'il n'existe aucun droit acquis sur ce terrain, donc la superficie ne permet pas une éventuelle construction sur ledit terrain actuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que pour ces motifs, le conseil accepte l'offre de 2 000.\$ pour la vente de ce terrain de la part de madame Mylène Painchaud et monsieur Éric Gareau.

La mairesse Jocelyne Lyrette et le directeur général Jean-Marie Gauthier sont autorisés à signer le contrat.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 130-02 – Fondation Lucien Coulombe

Annulé

A-150419-101 Appui à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau

ATTENDU QUE la RIAM a de nombreux projets de développement et qu'elle peut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide Québec pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) ;

ATTENDU QUE la RIAM demande l'appui des municipalités dans son projet de développement et que la municipalité accepte le maintien du montant de quote-part pour une durée maximale de quatre (4) ans pour la contribution de la RIAM dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie les résolutions CE-221018-007 et CE-200319-004 de la RIAM.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 300-00 – Travaux à forfait (Voirie municipale)

Annulé

Point 300-01 – Réparation de la rétro caveuse

Annulé

A-150419-102 Réparation de la niveleuse

ATTENDU QUE des problèmes de moteur ont été diagnostiqués sur notre niveleuse ;

ATTENDU QU'un mécanicien de Nortrax est venu faire des vérifications ;

ATTENDU QUE suite à sa visite, nous avons reçu une soumission concernant les réparations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser l'estimation des réparations au montant de **23,705\$** plus les taxes applicables.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 300-03 – Location d'une niveleuse

Annulé

Point 300-04 – Achat d'une niveleuse

Annulé

**A-150419-103 Demande de Financement
Programme d'Aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous par l'entremise de Joel Lacroix, ingénieur à la MRCVG, a demandé des soumissions publiques pour des réfections majeures sur une partie du chemin Sainte-Famille ;

ATTENDU QU'à la date de clôture des soumissions, six (6) entrepreneurs ont soumis une offre de service ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, trois soumissions furent jugées non conformes ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme fut transmise par construction Michel Lacroix au montant de 585,079 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'Aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Vallée de la Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire présenter une demande d'Aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE municipalité de Grand-Remous s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux
l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré) ;
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Christiane Cyr**, appuyée par **Julie Paiement**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Grand-Remous autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-150419-104 Venue des Anciens canadiens

ATTENDU QU'un projet pour la venue des Anciens Canadiens a été analysé par la majorité du conseil lors d'un comité tenu lundi le 15 avril 2019 ;

ATTENDU QUE la conseillère **Christiane Cyr** a déposé une prévision de revenus et dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'autoriser la conseillère madame **Christiane Cyr** à signer le contrat d'entente reliant la municipalité de Grand-Remous et l'organisation des Anciens Canadiens, pour une joute amicale qui se tiendra le 14 février 2020 au Centre Gino Odjick de Maniwaki.

IL EST ÉGALEMENT résolu que toutes dépenses devra être approuvée préalablement par la municipalité ; dont le dépôt à la signature au montant de **5,550\$**

La municipalité se tient ainsi responsable du budget entier alloué à cette activité, tant à son surplus ou à son déficit le cas échéant.

La responsable, madame **Christiane Cyr**, s'engage à déposer un rapport mensuel au comité sur l'évolution du dossier.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-150419-105 **Levée de la séance**

La conseillère, **Christiane Cyr**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h10 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

